**Calculs de prestations**

Charles-Antoine Fecteau

(111264468)

Mathieu Giguère

(111255906)

Tristan Métivier-Dionne

(111264240)

Thomas Paré-Bourque

(111260133)

Analyse et traitement collectif du risque

ACT-1005

Calcul de prestations

(Travail personnel)

École d’actuariat

Université Laval

Hiver 2020

**Client 1 :**

Question 1 :

Notre chère Virginie aura droit à un remplacement de revenu de X%. Ce montant est obtenu avec les calculs suivants.

Tel qu’indiqué dans les sous-titres des calculs, Virginie aura des remplacements de revenus de plusieurs sources différentes. D’abord, elle recevra évidemment sa rente du RRQ. Toutefois, comme notre amie a pris sa retraite avant d’atteindre l’ANR de 65 ans, elle voit sa rente être réduite.

Provenance des montants :

MGA 2019 : <https://cdn.carra.gouv.qc.ca/G%C3%A9n%C3%A9ral/Pages/IN99HXXX00A001.aspx>

Question 5 :

1. D’abord, elle n’a pas à remplacer 100% de ses revenus avant retraite, car une partie de ce montant était réservé à l’épargne retraite, donc à sa retraite, elle n’a plus à épargner, c’est le temps de dépenser.
2. Elle n’a pu à couvrir des frais de déplacements pour se rendre au travail.
3. Sa maison est considérée comme un actif, ce qui laisse croire qu’elle a donc finie de la payer. Cela signifie donc la fin des dépenses hypothécaires, elle a donc besoin de moins de revenus par la suite.
4. Ses dépenses générales risques simplement d’être réduites, que ce soit qu’elle achète moins de vêtements de travail, ou parce qu’elle bénéficie du rabais de l’âge d’or, elle aura certainement besoin de moins d’argent pour couvrir ses dépenses réduites.